



**LETTRE OUVERTE AUX PREFET(TE)S des
DEPARTEMENTS de la Région Auvergne Rhône Alpes**

et au Directeur Général de l'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS)

**SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
COVID 19**

**Un dépistage systématique est INDISPENSABLE
dans les établissements accueillants enfants, adolescents et adultes
et dans l'Aide à Domicile**

**Mesdames et Messieurs les Préfet(te)s,
Monsieur le Directeur Général de l'ARS,**

Nos syndicats respectifs, de la région AURA, ont décidé de vous interpeler au sujet de la gravité de la situation qui existe dans les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap ou de difficulté sociale, et dans les services d'Aide à Domicile.

Si des établissements sont fermés, beaucoup de structures continuent à héberger des enfants, des adolescents et des adultes pour lesquels il n'existe aucune autre solution, et les personnels de l'Aide à Domicile sont auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Les personnels soumis aux mêmes expositions et risques que le personnel hospitalier est incapable sans les protections nécessaires d'assurer en toute sécurité son travail. Nous demandons pour assurer les mesures barrière préconisées par le ministère de la santé que l'ensemble des protections soient mises à leur disposition pour éviter tout risque de contagion.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'ordinairement, la distanciation sociale est une des problématiques générales des personnes accueillies et visitées. C'est pourquoi, dans les conditions sanitaires actuelles, il est quasiment impossible d'imposer de manière systématique la distanciation nécessaire pour prévenir du risque de contagion.

Comment éviter tout contact avec de jeunes enfants en quête d'affection ? Comment éviter tout frottement avec des adultes handicapés mentaux ou physique ? Dans l'Aide à Domicile, comment éviter la proximité des contacts lors de manipulations parfois sans matériel approprié ?

?

Comment échapper à la proximité et à la familiarité des relations quand elles sont exacerbées par l'insécurité générée par la situation sanitaire exceptionnelle avec :

- L'absence de visites familiales pour certains, l'isolement,
- L'interdiction de sortie pour d'autres,
- Et la présence de tous 24h sur 24h et 7 jours sur 7 (faute de travail, d'occupation habituelle, ou de scolarité).

A cela il faut ajouter que les obligations d'accueils d'urgence demeurent. Comment protéger le personnel et les résidents présents lors de l'accueil d'un jeune en danger dont le personnel éducatif ne sait rien de son itinéraire ?

Le personnel fait le maximum pour assurer ses missions malgré des conditions sanitaires extrêmement dégradées. Bien entendu les solutions hydroalcooliques et les masques sont indispensables. Pourtant ces moyens sont largement absents dans tout le secteur. De plus, compte tenu de ce que nous venons de vous exposer, ces mesures – en considérant qu'elles soient systématiquement mises en œuvre - ne suffisent pas.

Le fait de ne pouvoir éliminer les situations de contact, de surcroît sans protection, fait que le personnel, les pensionnaires, les personnes âgées sont dans une situation de risque extrême.

Ceci nous amène à réclamer une protection supplémentaire pour nous indispensable : **le dépistage systématique des personnels et des résidents**. Il s'agit de répondre au besoin de prévention en sécurité et en santé au travail pour les personnels, ainsi qu'à veiller à la sécurité sanitaire des personnes accueillies et visitées. Une telle disposition, ajoutée au gel hydroalcoolique et aux masques, permettrait de compléter le dispositif de prévention préconisé.

Selon nos informations, dans la plupart des établissements et services, seules des mesures bricolées par les personnels, en l'absence des masques et des gels hydroalcooliques, tentent de protéger les personnes afin d'éviter la propagation. Aujourd'hui nous craignons, à l'instar de ce qui se dessine dans les Ephaad, que la contagion se propage très rapidement dans certains établissements, du fait de l'impossibilité de reconnaître les personnes contaminées.

Une contagion massive des personnels dans nos secteurs occasionnerait une désorganisation sans précédent aux conséquences inenvisageables. Des mesures doivent être prises.

Il s'agit de pouvoir assurer la continuité de l'activité en protection de l'enfance, comme dans tout le secteur médico-social, l'hébergement des adultes en situation de handicap dont les foyers sont leur lieu de résidence, et plus largement pour l'ensemble des publics vulnérables comme les personnes âgées.

Voilà pourquoi nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires et urgentes, au regard de vos responsabilités, pour que le dépistage systématique puisse être organisé de façon à circonscrire au plus vite les risques de contamination. Cette disposition s'ajoute désormais à l'impérieuse nécessité de voir doter tous les établissements et services du secteur social et médico-social, et de l'Aide à Domicile en masques et gel hydroalcoolique.

En espérant que nos réclamations seront entendues compte tenu de la gravité de la situation, nous vous adressons nos salutations distinguées.

Le 30 mars 2020

Les secrétaires des Syndicats Départementaux de l'Action Sociale

SDAS FO 01 Christophe Evieux sdasfo01@gmail.com

SDAS FO 03 Stéphanie Latouille stephanielatouille@gmail.com

SDAS FO 15 Jacques Isoulet isoulet.jacques@gmail.com

SDAS FO 26/07 Annick Reynaud contact@fo2607.fr

SDAS FO 42 Emilie Delpic fosdas42@gmail.com

SDAS FO 43 Jean-Charles Gaubiac sdasfo43@gmail.com

SDAS FO 63, Nathalie De Oliveira Callanquin, ndocfnasfo@gmail.com

SDAS FO 69 Gérald Pujol gerpujol@numericable.fr

SDAS FO 73 Christian Mounier sdasfo73@gmail.com

SDAS FO 74 François Chagniot fcvaan@hotmail.com

Copie : AUX CONSEILS DEPARTEMENTAUX